

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° : 2023-092

EN DATE DU : 18 DÉCEMBRE 2023

**ACTIVATION OFFRE DE SERVICE MISSION D'ASSISTANCE RESTAURATION COLLECTIVE
POUR LA CANTINE DU GROUPE SCOLAIRE M.RICHARD A MOUTIER-MALCARD**

ANNEXE LIÉE : //

L'an deux mille vingt trois, le dix-huit décembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de Châtelus-Malvaleix, selon convocation le 08/12/2023, sous la présidence de Guy MARSALEIX, Président.

M. Jean-François BOUCHET a été désigné Secrétaire de séance.

ÉTAIENT PRÉSENTS (23) : Mesdames et Messieurs

AUROSSEAU Jean-Claude, AUSSANAIRE Béatrice, AUSSOURD Jacques, BOUCHET Jean-François, BOURSAUD Armelle, CARCAT Camille, CHAVANT Philippe, DAUDON Moïse, DUQUEROIX Sylvain, GENEVOIS Jean-François, GUETAT Philippe, GUYOT Pierre, HUMBERT Isabelle, LABESSE Michel, LALANDE Martine, LAMONTAGNE Marc, LANGLOIS Roger, MARSALEIX Guy, MOREAU Adrien, PILAT Hélène, POIRIER Michel, ROUSSILLAT Florence, THEVENET Didier.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR (4) : Mesdames et Messieurs

APPERE Roger donne pouvoir à MARSALEIX Guy
DARVENNE Céline donne pouvoir à GENEVOIS Jean-François
MOULIN Éveline donne pouvoir à LALANDE Martine
POLLI Martine donne pouvoir à BOUCHET Jean-François

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
27	23	27	27	27	0

L'Agence d'Attractivité et d'Aménagement de la Creuse a mis en place une offre de service à destination des communes disposant d'une cantine scolaire.

■ **La mission comporte :**

- Diagnostic / préconisations ,
- Mise en place des processus d'approvisionnement du service de restauration scolaire en produits alimentaires locaux,
- Appui à la gestion administrative et au suivi des achats de produits alimentaires locaux par le service de restauration scolaire,
- Mise en place de mesures de sensibilisation des utilisateurs du service de restauration scolaire,
- Mise en place d'une séquence de formation de l'équipe du service de restauration scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide

- **D'APPROUVER** la mission restauration collective pour un montant de 0€,

-**D'AUTORISER** M. le Président à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération et notamment la convention d'assistance ci-annexée.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
et ont signé les Membres présents
Pour Extrait Conforme
Le Président,

Guy MARSAL

Le secrétaire de séance
Jean-François BOUCHER



AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-200041556-20231218-2023-092-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 17/01/2024